



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 28 AVRIL 2025 À 09H30
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Présent(s) :

Benoit JIMENEZ - Président, Didier GUÉVEL - Vice-Président, Marie-Claude CALAS - Vice-Présidente, Maurice MAQUIN - Vice-Président, Jean-Pierre LECHAPTOIS - Vice-Président, Jean-Robert POLLET - Vice-Président, Cathy CAUCHIE - Vice-Présidente, Tony FIDAN - Vice-Président, Roland PY - Vice-Président, Claude TIBI - Vice-Président, Jean-Charles BOCQUET - Vice-Président, Nicole BERGERAT - Vice-Présidente

Absent(s) excusé(s) :

Christiane AKNOUCHE - Vice-Présidente

Assistaient également :

Éric CHANAL - Directeur Général, Déborah TANGUY - Directrice Générale Adjointe Gestion de Projets, Célia DUBERTRAND - Directrice Générale Adjointe Administration Ressources

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Bureau Syndical

Validation du compte-rendu de la réunion de bureau précédente

Le compte-rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Agenda des Élus - Année 2025

Benoit JIMENEZ présente l'agenda des Élus 2025.

Procédures juridiques

Sinistre sur le portail d'entrée de la station - dépôt de plainte, gardiennage, suites à donner

Après exposé des faits par Éric CHANAL, le Bureau décide à la majorité de ses membres que le SIAH se constitue partie civile dans ce dossier.

Référé-expertise déposé près le TA de Cergy - Incident espace/accueil atrium du 16/04/2025

Éric CHANAL informe le Bureau que quelques morceaux de faible taille de joint/béton sont tombés à terre dans l'espace d'accueil depuis les fissures pour lesquelles le SIAH a engagé une procédure judiciaire de référé-expertise suite aux premiers constats effectués en 2024 auprès du groupement CREM, lequel n'avait pas identifié de péril par rapport à la structure.

Dans ce contexte, des mesures de sécurisation ont immédiatement été prises, à savoir le déplacement du poste d'accueil, et le balisage d'où sont tombés les morceaux de joint.

Par ailleurs Éric CHANAL a sollicité simultanément l'avocat du syndicat pour tenter d'accélérer la procédure d'expertise auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Il est à noter que les agents ont été informés de la situation et des mesures prises.

Courrier reçu de la Cour d'Appel de Versailles concernant la contestation par Benoit JIMENEZ pour Christophe LANIER d'une décision de classement sans suite portant sur des faits d'outrage à une personne chargée d'une mission de service public

Ce point est exposé par Éric CHANAL.

Retour sur la réunion en Sous-Préfecture du 08/04/2025 portant sur la révision des statuts du SIAH

Éric CHANAL indique que la rencontre avec les services de la Préfecture du Val d'Oise et de la DDFIP a porté sur différents sujets dont la révision des statuts du SIAH, dans le contexte de la future adhésion de la commune de Belloy-en-France au SIAH au 1^{er} janvier 2026, avec le calendrier associé.

L'exercice de la compétence ruissellement, item 4 de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement a également fait l'objet de nombreux échanges. Ainsi, les études et la mise en oeuvre du SAGE seront exclues des missions du syndicat afin de ne pas obérer la possibilité pour certaines communautés d'agglomérations d'adhérer à la future structure porteuse du SAGE au titre de cet item.

Enfin, les règles de représentativité des membres du syndicat et leur évolution ont aussi été discutées. Les services préfectoraux ont rappelé que tous les délégués syndicaux prennent part au vote pour les affaires présentant un intérêt commun à tous les membres. Dans le cas contraire, ne prennent part au vote que les délégués représentant les membres concernés par l'affaire mise en délibération.

Dans ce contexte, les 4 communes de la C3PF ayant transféré leurs compétences assainissement des eaux usées et collecte des eaux pluviales au 1^{er} janvier 2024, doivent délibérer pour désigner leurs représentants au sein du Comité syndical du SIAH.

Le SIAH a confirmé, pour une meilleure lisibilité, la distinction entre les compétences obligatoires et les compétences facultatives dans les futurs statuts.

Éric CHANAL précise que la délibération du SIAH portant modification de ses statuts sera proposée au vote du prochain Comité syndical programmé le 23 juin, et, le cas échéant, notifiée fin juin 2025 à l'ensemble de ses membres. En tout état de cause, cette notification de la

délibération du SIAH à ses membres devra intervenir au plus tard le 15 septembre 2025 pour que l'arrêté préfectoral puisse être pris avec effet au 1^{er} janvier 2026.

Il est à noter que le projet des statuts sera préalablement communiqué aux services de la Préfecture pour avis.

Un nouveau point sur ce dossier sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Bureau.

Point d'information : Travaux de mise en sécurité des ouvrages de régulation des bassins des Bourguignons à Ézanville et des Garennes à Fontenay-en-Parisis (Suite à relance du marché public) : Modification du montant de l'estimation des travaux (Opération n° 527)

Ce point est présenté par Déborah TANGUY qui rappelle que la procédure initiale, lancée sous forme de procédure adaptée, a fait l'objet d'une déclaration sans suite pour motif d'intérêt général d'ordre financier.

La décision d'interrompre la procédure a également été justifiée par l'insuffisance de la concurrence.

La nouvelle estimation du projet est de 400 000 € HT. La durée prévisionnelle est de deux mois pour la période de préparation et de quatre mois pour la réalisation de ces travaux, soit une durée de 6 mois.

Les critères de sélection pour le jugement des offres restent quant à eux inchangés.

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau valide la nouvelle estimation du projet.

Avenant(s)

Avenant n° 1 portant sur le marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'installation de production solaire photovoltaïque en autoconsommation sur le site de la station de dépollution des eaux usées de Bonneuil-en-France (Opération n° 500C)

Déborah TANGUY présente l'avenant pour un montant de - 8 160,00 € HT, soit - 12,94 % du marché initial.

Le Bureau autorise le Président à signer cet avenant.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

Retour sur la réunion technique en Préfecture du 11/04/2025 portant sur la prévention des inondations

Éric CHANAL indique que chaque organisme Gemapien du Val d'Oise a présenté sa stratégie de gestion des eaux pluviales dans le cadre de la prévention des inondations, qui doit être une cause essentielle pour l'ensemble des acteurs du Département. Une prochaine rencontre devrait être programmée courant septembre, a priori au sujet des situations de crise.

COMMUNICATION

Dévoilement des plaques « Le Petit Rosne » pendant la marche du Petit Rosne le 24/05/2025

Ce point est exposé par Éric CHANAL. Maurice MAQUIN, si sa présence est confirmée, pourra assurer ce mot politique, en tant que Vice-Président à la GÉMAPI sur le Petit Rosne ; en son absence, Tony FIDAN pourra assurer l'intervention lors de l'arrêt de la marche au droit de cette plaque.

FINANCES

Projet de courrier à l'attention de Monsieur le Maire de la commune de Maffliers portant sur le recouvrement de la redevance intercommunale d'assainissement « Lotissement de l'Orme aux Roses et Rue aux Loups » sur le bassin de collecte du SIAH

Ce point est présenté par Éric CHANAL qui rappelle le contexte.

Pour une parfaite visibilité concernant la facturation des redevances d'assainissement sur ledit territoire, Jean-Pierre LECHAPTOIS propose de se procurer un exemplaire des factures d'eau potable émises par le fermier auprès des usagers domiciliés aux adresses concernées sur la commune de Maffliers.

Le Bureau valide cette suggestion.

Ce dossier sera réinscrit à l'ordre du jour du prochain Bureau.

RESSOURCES HUMAINES

Planification d'un CST le 15/09/2025 à 9h30

Ce point est exposé par Célia DUBERTRAND.

Fin de la réunion de bureau à 11h25

Prochaine réunion de bureau lundi 12 mai 2025 à 09h30